

# Association des parents d'élèves de Chaponnay



## COMPTES RENDUS COMMISSION RESTAURANT SCOLAIRE Lundi 27 Février 2012

Présents : Mr Le Maire Raymond Durand , Mme Urbinati (Responsable commission jeunesse), Mme Descollonges (Responsable du Restaurant Scolaire), Mme Papais (restaurant Scolaire), Mr Barroso (DDEN), Mmes Perez, Corona, Seignert, Burtin, Mercier (parents d'élèves)

L'ordre du jour n'avait pu être établi pour la réunion.

### **Nous avons abordé plusieurs sujets :**

→ La restauration scolaire à Chaponnay est une cuisine en liaison froide. La cuisine n'est pas faite sur place. Suite à un nouvel appel d'offre, le contrat avec le prestataire a été reconduit en 2011 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Le fournisseur RPC : société situé dans l'Ain. Vous pouvez consulter son site internet

[http://r.p.c.free.fr/zone\\_entreprise.htm](http://r.p.c.free.fr/zone_entreprise.htm)

→ Le restaurant scolaire sert : Lundi : moyenne de 290/300 repas

Mardi / Jeudi : moyenne de 340 repas

Vendredi : moyenne de 300/310 repas

(dont 80/90 repas Maternelle selon les jours)

Pour rappel : effectif global de l'école : Maternelle = 160 / Élémentaire = 308

→ Les documents administratifs demandés en début d'année pour l'inscription sont à destination de la CAF et de la perception uniquement et obligatoires.

→ Les paiements : pas de gros soucis. En cas de grosses difficultés, les familles peuvent se rapprocher du CCAS.

Pour la rentrée prochaine, il sera possible de payer les factures soit via le site internet de la municipalité soit par prélèvement automatique soit par chèque.

→ Retour de certains enfants mangeant en fin de service concernant les plats chauds : il est conseillé aux enfants de manger en priorité leur plat chaud afin que celui-ci ne refroidisse pas trop sur le plateau le temps de l'entrée... et surtout le temps des discussions !

→ Le pain : il n'est pas interdit de prendre et de se resservir en pain, la seule interdiction est d'en prendre un nombre démesuré dès le 1<sup>er</sup> passage, afin d'éviter le gaspillage.

→ Mme Descollonges rappelle que chaque parent peut venir la rencontrer afin d'évoquer le moindre souci sans attendre les conseils d'école ou commission restaurant scolaire pour en parler.

→ Pendant les températures extrêmes du mois de février :

Maternelle : seuls les enfants des classes de Mme Duret et Mme Falceto sont sortis pendant le temps de cantine (10 minutes).

Elémentaire : Un roulement était organisé afin que chaque enfant ne soit pas plus de 20 minutes dehors. Les salles du centre de loisirs ont été exceptionnellement réquisitionnées.

→ Activités proposées aux enfants de l'élémentaire :

15 enfants au Théâtre

60 enfants (2 groupes de 30) font les activités proposées (cc les 5€ de début d'année). Les enfants tournent, inscription au jour le jour, un planning des inscriptions est tenu par les animatrices.

Les 5 € seront sans doute reconduits l'année prochaine si le contrat avec la CAF est à nouveau confirmé

*La CAF subventionne des « projets de garderie pour la pause méridienne » : proposition de multi-activités pendant le temps de cantine.*

→ Activités proposées aux enfants de la maternelle :

Après le repas, les enfants sortent, les activités sont proposées par les ATSEM.

→ Pas de possibilité de tarif dégressif pour la cantine, car aucune aide de la Caf n'est possible pour le restaurant scolaire : la Prestation de Service Ordinaire (contrairement au centre de loisirs)

→ Médicaments : interdit au restaurant scolaire

→ Les bonbons sont interdits pendant le temps de cantine aussi bien avant qu'après le repas.  
Si transgression : punition de nettoyage des tables.

→ En élémentaire : les derniers enfants viennent manger à 12h45.

→ Mr Barroso souligne que le portillon et les grillages Allée Steinhausen sont abîmés. Mme Urbinati prend note.